

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 19
Séance du mercredi 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 08 avril 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 15
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 02
Absents : 02

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, Marie, FRANCESCHI Jean, Claude, GALINDO Margaux, Marie, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, VALERY Gérard.

Membres représentés : DE LA MATA Clara (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Dominique LUCIANI)

Membres absents : LESCHI Jean, Christophe, SAEZ-RICCIARDI Célia

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

Date d'exécution : 09 avril 2026

Date d'affichage : 14 avril 2026

OBJET : DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SIEEP ET AU SYNDICAT DE LA PLAINE DU FIUMORBO

Le président rappelle que les délégués des syndicats de communes sont élus au suffrage indirect ; c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas leur mandat du corps électoral mais de la collectivité qu'ils représentent.

Ils sont élus parmi les conseillers municipaux voire parmi les citoyens réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Le vote a lieu par scrutin secret, à moins qu'à l'unanimité le conseil municipal n'en décide autrement. (CGCT, art. L. 5211-7). Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés.

La commune, après le renouvellement général du conseil municipal, doit élire ses délégués au sein du Syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public (SIEEP) de la Haute-Corse où elle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, elle doit de même élire deux représentants titulaires auprès du Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fiumorbo.

Pour mémoire, le SIEEP qui regroupe toutes les communes du département de la Haute-Corse, sauf BASTIA et CORTE (soit 234 communes), exerce à titre obligatoire aux lieux et place des communes membres, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, et à titre optionnel la gestion des réseaux de l'éclairage public (entretien, dépannage et rénovation)

Le SI de la plaine du Fiumorbo regroupe les communes d'AGHIONE, ALERIA, ANTISANTI, CASEVECCHIE, GHISONACCIA, ISOLACCIO-DI-FIUM'ORBO, LUGO-DI-NAZZA, PIETROSO, POGGIO-DI-NAZZA, PANCHERACCIA, PRUNELLI-DI-FIUM'ORBO, SERRA-DI-FIUM'ORBO, TALLONE et VENTISERI. Il est compétent pour la construction et l'entretien des ouvrages d'équipement d'adduction d'eau potable (AEP) de la plaine du Fiumorbo.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil décide à l'unanimité de procéder à l'élection de ses délégués par un vote à main levée.

Sont candidats aux fonctions de délégués :

Pour le SIEEP de la Haute-Corse, Monsieur CHEYNET Patrick en qualité de délégué titulaire et Madame Sophie LAMOUREUX, qualité de déléguée suppléante.

Pour le SI de la plaine du Fiumorbo, Monsieur CHEYNET Patrick et Monsieur Antony BALDOVINI en qualité de délégués titulaires

A l'issue du scrutin, par 14 voix pour et 03 abstentions,

Monsieur MANENTI Gregory et Madame Sophie LAMOUREUX sont élus délégués de la commune auprès du SIEEP respectivement en qualité de délégué titulaire et de déléguée suppléante.

Monsieur CHEYNET Patrick et Monsieur Antony BALDOVINI sont élus délégués de la commune auprès du SI de la plaine du Fiumorbo en qualité de délégués titulaires.

Fait à Aléria, le 08 avril 2026

Le maire,

Jean Claude FRANCESCHI

